



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Bruno MORIN
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOTZ	Daniel CLERC	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVALLE
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 1^{er} septembre 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 27 présents, et 28 votants (présents et représentés).



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2020

Exécutoire le : 15 SEP. 2020

Affichée le : 15 SEP. 2020

Visée le : 15 SEP. 2020

HABITAT

ACTION 1 du Programme Local de l'Habitat (PLH)/Aix-les-Bains Attribution des aides à la construction pour les logements locatifs sociaux

Monsieur le Président rappelle que la politique de l'habitat de Grand Lac est définie dans son PLH comprenant un diagnostic de l'habitat, des orientations stratégiques et un plan d'actions. Ce plan a été voté en conseil communautaire le 26 septembre 2019 pour une durée de 6 ans, soit pour la période 2019-2025.

Le budget du PLH 2019-2025 est estimé à 5,8 M€ dont près de 4,7 M€ consacrés à l'action visant à développer l'offre locative sociale adaptée (en moyenne, environ 2 000 €/logement).

Dans ce cadre, Monsieur le Président indique qu'il convient d'appliquer la délibération en date du 25 février 2020 précisant les modalités de versement de l'aide à la construction pour les logements sociaux.

Pour faciliter la production de logements locatifs sociaux, et afin d'atteindre l'objectif de production fixé sur la durée du PLH, soit 2 245 logements, Grand lac a ainsi décidé de verser aux communes une aide à l'équilibre à hauteur de :

- 3 000 € / logement produit en Prêt Locatif Aide Intégration (PLAI) ;
- 2 000 € / logement produit en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ;
- 1 000 € / logement produit en Prêt Locatif Social (PLS). L'octroi de cette aide financière est conditionnée à une règle de mixité des financements d'un programme, soit le respect de l'équilibre suivant : 1 PLAÍ pour 1 PLS ou 2 PLUS pour 1 PLS (règle ne s'appliquant par aux communes rurales définies dans l'armature urbaine du PLH).

Le bailleur "Habitat et Humanisme" a sollicité Grand Lac pour le financement de l'opération suivante :

- 26, rue Isaline : acquisition et amélioration de 4 logements locatifs en PLAÍ soit une aide de 12 000 €.

L'aide sera versée à la commune d'Aix-les-Bains en deux parties :

- 50% au démarrage des travaux sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier ;
- 50% à la fin des travaux sur présentation de la déclaration d'achèvement des travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section d'investissement, opérations 154-16AP selon le mode AP/CP031 voté lors du conseil communautaire du 14 janvier 2020 soit un montant total de 4 451 000 € sur 6 ans et un montant de 200 000 € de dépenses programmées pour 2020. Une fois l'aide attribuée, il restera un crédit de 4 423 000 € (soit 172 000 € pour 2020).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement de l'aide à la commune d'Aix-les-Bains pour un montant total de 12 000 €.

- Délégués en exercice : 32
- Présents et représentés : 28
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 8 septembre 2020

Le Président,
Renauç BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Habitat - ACTION 1 du Programme Local de l'Habitat - Aix-les-Bains - Habitat et Humanisme Attribution des aides à la construction pour les logements locatifs sociaux

Date de transmission de l'acte : 15/09/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 15/09/2020

Numéro de l'acte : d3375 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200908-d3375-DE

Date de décision : 08/09/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement